

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges  
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges  
12356

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Conventions entre le Département et la Région relatives à des travaux dans les cités mixtes Honoré Daumier et Marcel Pagnol à Marseille.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Lorsqu' un même ensemble immobilier comporte un lycée et un collège (cité mixte), les travaux nécessaires sont réalisés par la Région, maître d'ouvrage. Une convention de main unique fixe le calcul de la participation financière du Département, pour les travaux de maintenance.

Des conventions spécifiques sont nécessaires pour les opérations de plus grande ampleur. C'est le cas pour le cofinancement de la sécurisation de la cité mixte Honoré DAUMIER, à Marseille, et de la rénovation des salles de sciences de la cité mixte Marcel PAGNOL, à Marseille.

Je propose donc à votre validation les deux conventions entre le Département et la Région jointes au rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL